

gouvernements intensifieront leurs efforts globaux et renforceront la coordination entre les organismes concernés afin de régler la question du travail des enfants. Les ministères du Travail échangeront des données d'expérience sur les meilleures pratiques dans ces domaines.

- Prendre les mesures voulues pour donner aux ministères du Travail les moyens d'exécuter le présent Plan d'action dans les domaines relevant de leur compétence.

- Demander la participation de l'Organisation internationale du travail (OIT), de la Banque interaméricaine de développement (BID) et de l'Organisation des États américains (OÉA) pour aider les ministres du Travail à appuyer les activités internationales et échanger des renseignements sur les méthodes et les stratégies de modernisation.

III. INTÉGRATION ÉCONOMIQUE ET LIBRE-ÉCHANGE

A. Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA)

I. Nous chargeons nos ministres responsables du commerce de prendre les mesures suivantes:

- 1. Amorcer les négociations de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA), conformément aux principes, aux objectifs, à la structure, aux modalités et à toutes les autres décisions exposées dans la Déclaration ministérielle de San José, en réunissant le Comité des négociations commerciales au plus tard le 30 juin 1998 et les groupes de négociation au plus tard le 30 septembre 1998.
- 2. Assurer la supervision et la gestion ultimes des négociations.
- 3. Accomplir des progrès concrets dans les négociations au plus tard en l'an 2000 et convenir de mesures précises de facilitation des affaires à adopter avant la fin du siècle.
- 4. Veiller à ce que le processus de négociation soit transparent et tienne compte des différences dans les niveaux de développement et la taille des économies des Amériques, afin de permettre la pleine participation de tous les pays, y compris les petites économies.
- 5. Mener les négociations de manière à faire comprendre et appuyer par un vaste public la ZLÉA, et tenir compte des avis sur les questions commerciales présentés par différents secteurs de nos sociétés civiles, tels les groupements de gens d'affaires, de syndicalistes, de consommateurs, d'écologistes et d'universitaires au comité de représentants des gouvernements établi à la Quatrième Conférence des ministres du Commerce au Costa Rica.

II. Nous chargeons nos représentants aux institutions du Comité tripartite, en particulier à la Banque interaméricaine de développement (BID), d'affecter les ressources appropriées qui existent au sein de ces institutions pour appuyer le secrétariat administratif des négociations de la